

Loi Grand âge abandonnée

Brève | 15 Septembre 2021

Fin de parcours. L'abandon de la loi « Grand âge » a déçu les professionnels-les de la dépendance. Ces derniers-ères espéraient une refondation d'un secteur en première ligne pendant la crise de la Covid-19 et qui se prépare à l'arrivée dans les cinq ans d'une nouvelle vague de personnes dépendantes, explique l'AFP. « J'ai été surpris d'entendre les députés République en Marche applaudir à l'abandon de la loi Grand âge, quand le Premier ministre Jean Castex a annoncé que des mesures pour la dépendance figureraient dans le PLFSS », a déclaré (8 septembre) à l'AFP Luc Broussy, spécialiste des questions liées au vieillissement et président du Conseil national du Parti socialiste. Le gouvernement compte proposer « des mesures nouvelles » pour « renforcer la 5e branche (autonomie) de la Sécurité sociale », a détaillé le Premier ministre lors d'une conférence de presse, évoquant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2022) que le gouvernement présentera le 6 octobre, mais sans préciser lesquelles. Il a ainsi achevé d'enterrer la possibilité d'un texte de loi avant la fin du quinquennat, comme l'exécutif s'était pourtant engagé à le faire. « J'étais en charge, non pas d'une loi, mais d'une réforme, une réforme qui avance, qui a commencé et n'attend pas un texte pour exister », a déclaré la ministre déléguée à l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, pour tenter de faire bonne figure. « Le PLFSS contiendra des mesures nouvelles, fortes et tangibles pour l'autonomie », a-t-elle assuré. Pour Luc Broussy, ce renoncement pose le « problème de la crédibilité de la parole donnée ». L'enjeu des mesures que pourrait comprendre le futur PLFSS porte sur des « financements permettant enfin de significativement augmenter le nombre de professionnels » au service des personnes âgées. Sans cesse repoussé depuis, le chantier complexe et coûteux avait encore été évoqué le 12 juillet par le chef de l'État, redonnant quelque espoir aux acteurs-rices du soin aux personnes âgées. Un espoir désormais douché. Le secteur peine à recruter pour ses métiers éprouvants et mal rémunérés, et s'inquiète d'une fuite de ses effectifs encore accélérée par l'obligation vaccinale, effective à partir du 15 septembre (première dose). « On a besoin d'une loi pour créer les Ehpad de demain. Là, on continue de mettre des rustines sur un système qui date des années 90 », a critiqué Didier Sapy, directeur général du Fnaqpa, fédération nationale des organismes gestionnaires d'Ehpad et de services à domicile, parlant d'une « immense déception ».